

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13
Présents : 11

Date de Convocation : 11/01/2022

Présents : Messieurs BAUDOIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, BRISSET Claude, FERRU Christian, FOUCHER Christian, GUERIN Frédéric, LONJOU David, MALICHIER Michel.

Mesdames DESSE Julie, PAILLÉ Isabelle et RASSE Sylvie.

Absentes excusées : Mesdames CLÉMENT Séverine et TROCHUT Marion.

Pouvoir : Madame TROCHUT Marion donne pouvoir à Monsieur FERRU Christian.

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur GUÉRIN Frédéric.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 09 novembre 2021,
- Délibération : modification des statuts du SDEER,
- Délibération : entretien du balisage des circuits de promenade et randonnée,
- Avis,
- Questions diverses.

1 Approbation du compte rendu du 09/11/2021

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 09 novembre 2021.

2° Modification des statuts du SDEER

Monsieur le maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Monsieur le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :
« *Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.* »
- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

3° Entretien du balisage des circuits de promenade et randonnée

La randonnée est un atout important pour favoriser la découverte des patrimoines naturels, historiques et bâtis des communes. Les circuits proposés doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer la sécurité des visiteurs et leur fréquentation puisque les avis sur la qualité des chemins est désormais un facteur de choix des circuits.

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Charente-Maritime assure l'entretien du balisage des circuits de Promenade et de Randonnée pour le compte des communes (balisage jaune). Cette mission, assurée par des bénévoles, ne peut plus être financée par la vente de topoguides vu la part de circuits recherchés sur les outils numériques. Aussi, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Charente-Maritime propose que chaque collectivité compétente finance cet entretien à hauteur de 10 € par kilomètre et par an.

11.44 km de circuit de randonnée pédestre jalonnent la commune d'Asnières-la Giraud dont 947 m concernent la commune de Fontenet et 297 m de Sainte-Même.

Vu le faible montant dû au titre de cet entretien, la commune d'Asnières-la-Giraud est proposée comme chef de file de l'entretien du balisage du chemin de randonnée – Chemin Ânier - . A ce titre, elle signera la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et s'acquittera du montant pour le compte des communes parties prenantes du circuit.

En contrepartie par convention, les communes signataires non chef de file s'engagent à verser leur part de l'entretien à la commune chef de file à hauteur du nombre de kilomètres qui concerne leur commune.

Fontenet

947 m soit 9.47 €/an

Sainte-Même

297 m soit 2.97 €/an

En conséquence, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le financement de l'entretien du balisage des chemins de la commune d'Asnières-la-Giraud dans les conditions exposées,
- d'approuver que la commune d'Asnières-la-Giraud soit chef de file pour ce qui concerne le circuit du balisage des chemins de randonnée.
- de l'autoriser à signer les conventions avec les communes de Fontenet et Sainte-Même d'une part, avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'autre part,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Remarque : Le Maire propose de mettre en valeur ce chemin Ânier pour qu'il soit bien connu et emprunté.

Une plaque information pourrait être installée à son départ (Eglise) et d'information serait nécessaire et notamment sur le site communal.

4° Avis

- Demande par courrier de pose de caniveaux (25 mètres) d'un habitant de Veron

La commune fournira les caniveaux, le niveau et emplacement exact sera vu par M Baudouin (adjoint)

Le demandeur placera à sa charge les caniveaux et la commune fournira les caniveaux.

Avis favorable

- Le maire a reçu la directrice de l'A4, association à Saint Jean Y qui souhaiterait installer un cirque sur la commune en 2023, pour les écoles, pour la population, pour les associations... pour réaliser un moment festif sur plusieurs jours. Il y a un coût. C'est un projet, mais pourquoi pas !

Dans le principe, la majorité des élus donne un avis favorable. Un retour positif sera adressé à la Directrice de l'A4.

-Remerciements de la famille FROUIN concernant le mot de sympathie adressé lors du décès de M FROUIN Bernard.

-Nous avons reçu une carte postale des élèves du CM1 et du CM2 qui ont été à la Mongie, sortie scolaire, c'est fort sympathique.

-Une carte de remerciements adressée aux élus et aux agents par une dame qui vient de quitter la commune. (Déménagement)

-Le maire fait savoir : comme tous les ans, de nombreux mails et cartes sont arrivés en mairie pour les bons vœux 2022. (Essentiellement de la part des services publics, associations, artisans...)

- On a reçu une aide financière du département, d'un montant de 889.26 € concernant l'achat des panneaux et la réalisation de la peinture signalisation par une entreprise.

-On a eu l'accord d'aide financière (La Poste) pour la restructuration de la poste prévue dans les prochains mois.

- Nous avons enfin reçu le devis de 149€ concernant l'élagage des arbres gênant les fils de la fibre. Le maire souligne « l'injustice » entre les particuliers qui ont du réaliser au plus vite leur élagage et la collectivité qui a pleuré son devis pendant 3 mois. Le devis est signé, en espérant que cet élagage soit fait rapidement.

- Les agents ont commencé la taille des arbres de la commune. Ce travail va durer un mois.

- Le maire fait connaître au conseil « qu'une boîte idée » est en mairie pour recevoir les éventuelles propositions concernant les 2 terrains donnés par la société de M St Aubert.

Le maire rappelle que la population a jusqu'au 15 février pour se manifester, s'exprimer...comme indiqué dans le bulletin municipal. Le maire fait savoir qu'il a reçu 2 personnes pour échanger sur le devenir de ces 2 terrains.

- Changement de personnel :

Mme JOUVE Anne-Lise (sous contrat) remplace à l'accueil Mme Paillé Virginie (contrat terminé).

M TIRAND Sylvain vient travailler tous les mercredis, (Contrat jusqu'à fin mars, renouvelable) en vue de remplacer M ROUSSELOT qui pourra prétendre à sa retraite dans les prochains mois. M TIRAND sera employé sous contrat à 35 heures/semaine si les 2 parties sont en accord (M Tirand et le maire).

- Comme le demande la législation concernant le télétravail d'une secrétaire (pour éviter cas contact ou Covid dans le service) le maire explique qu'un achat de 1800 € a été nécessaire (SOLURIS). Ce nouveau matériel sera inscrit au budget en investissement 2022. Il faut essayer de ne pas fermer les portes de l'Agence Postale et de la Mairie. Les agents doivent travailler différemment pendant la présence forte de la COVID. Certains membres du conseil trouvent cette opération onéreuse.

- Les travaux toilettes du foyer rural (en bas) sont en cours. Le plombier et l'électricien pour un chauffage (plafond) vont intervenir au plus vite. Les agents termineront par les peintures.

- Suite aux travaux inattendus à l'étage de la mairie : les peintures sont terminées. Les travaux électricité sont terminés ce jour, il reste le mode de chauffage à remplacer (moins énergivore).

- M le maire demande à l'assemblée de penser au prochain budget, il reste à l'écoute des propositions, des observations de l'ensemble des élus.

- Le maire fait savoir qu'il est en cours de réalisation de divers devis pour 2022 suivant les échanges qui ont déjà eu lieu entre tous.

- Ce jour 18 janvier, le maire fait savoir qu'il s'est présenté au tribunal de Saintes pour l'affaire d'expulsion des locataires au 66 avenue de St Jean Y.
Le jugement aura lieu le 31 mars.

- Pour aller dans le même sens : « Sauvegarde de la planète. » Une commande de TERRACOTTEM a été réalisée pour encore moins arroser avec un effet d'activateur de croissance. Ce produit est totalement biodégradable, naturel, non toxique et augmente la capacité de rétention en eau du sol (plus d'engrais chimique).
A suivre pour ce printemps et été.

- Le maire a reçu le syndicat de la voirie pour entreprendre la procédure du prochain lotissement communal. Il fait part à l'assemblée qu'il a rencontré un lotisseur cet après-midi.
« Il faut tout écouter » dit-il ! A suivre...

- Collecte des pneus usés mis en place dernièrement, une première benne doit être livrée. Le maire rappelle que ce service ne prend pas les pneus de tracteur, hélas 2 pneus de tracteur ont été remis devant les ateliers municipaux. Le maire profite d'annoncer qu'un tas de pneus a été versé dernièrement dans un bois vers le village de la Tranche.

Rappel : déjà annoncé dans le bulletin municipal.

- Les semences de fleurs pour placer « au pied de mur », seront à retirer par la population en mairie à partir du 10 février. Commande réalisée, les habitants recevront au début février une information sur ce sujet.

- Dernièrement, les élus avaient délibéré pour la vente d'une partie du chemin calcaire des Frouins. Le bornage n'a pas pu avoir lieu, puisque le cadastre nous annonce que ce chemin appartient à 2 communes : St Hilaire et Asnières-la-Giraud, Les demandeurs vont faire une demande d'achat à la commune de Saint Hilaire de Villefranche.

- Réunion de travail préparation budget le Mardi 22 février 2022 à 20h avec en préambule l'Association Emmaüs pour projet recyclerie.

M BAUDOUIN Frederic

- Fait savoir qu'il a été présent au cimetière (1 jour 1/2) pour exhumation de corps.

- Fait savoir qu'un candélabre serait nécessaire à l'arrêt de bus à Véron.

Le maire informe qu'il va falloir le prendre en compte sur le budget 2022.

- Fait savoir qu'un apport de calcaire (important) serait nécessaire sur un chemin (Proche du village de la Giraud), les travaux seront mis dans le programme voirie budget 2022.

Le maire en prend note.

M BOURDEVERRE Eric

- Le vendredi 15 janvier, il a participé à la remise de fleurs aux personnes travaillant à l'école du Loubat, avec un mot de remerciements. (Équipe enseignante, personnel communautaire, les membres du bureau APE).

M GUERIN Frederic

- Demande si le lampadaire du village de chez Champmiaud a été réparé. Le maire sait que la commande est faite, mais ne doit pas être encore réparé. A vérifier.

Mme DESSE Julie :

- Renouvelle la pose d'un stop à la route du stade. (Carrefour route des Fontaines, Route de l'ancienne porcherie). Le maire rappelle que fin 2021, un devis (Plus de 4000€) avait été vu ensemble pour réaménager la sécurité de cette route avec école (cousin berlinois, piste cyclable, nouvelle signalisation...) et qu'il était programmé pour début 2022. D'ailleurs, 3 devis différents pour la sécurité sont programmés (ensemble) afin d'obtenir une aide financière. C'est 3 devis sont prévus dans le budget 2022.

M BRISSET Claude :

- Fait savoir, au village de Chez Cousseau, de l'eau venant d'une habitation coule sur la route, et lorsqu'il gèle, la route devient glissante.

Le maire se rendra sur les lieux.

- Fait connaître une insécurité sur la route venant du bourg allant à Chantageasse. Ce serait le poteau fibre qui provoquerait ce danger²

Le maire se rendra sur les lieux.

- Fait savoir qu'un affaissement de la route chez Suraud et Petit Logis.

Le maire se rendra sur les lieux. Si c'est le cas, les travaux seront mis dans le programme voirie budget 2022.

- Comme un souci de stationnement existe derrière l'école, il propose que la commune achète une partie du champs (jouxant la route). L'assemblée semble favorable.

Le maire en prend note pour connaître les possibilités et de rencontrer le propriétaire ou les propriétaires.

FIN de séance 23h00